



# Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - ☎ : (0590) 91.04.00

E-Mail : [cgtg.confederation@wanadoo.fr](mailto:cgtg.confederation@wanadoo.fr)

Pointe-à-Pitre, le 11 janvier 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### GRÈVE À ARCELOR MITTAL UNE PREMIÈRE VICTOIRE

Après 128 jours de grève, les salariés d'ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION CARAÏBES de Guadeloupe viennent d'arracher une première victoire. Le 5 janvier 2022 la Direction Générale du Travail (DGT) a refusé le licenciement de Ruddy Manuel, délégué syndical CGTG de l'entreprise.

Ruddy Manuel est depuis des années la cible des attaques répétées et concertées de Jean-Yves Hallais directeur général, Frédéric Marcellin, PDG Caraïbes de Véronique Prudenté, directrice financière en raison de ses fonctions de délégué syndical et de conseiller prud'homal qu'il réalise avec sérieux et dévouement auprès des travailleurs.

Jean-Yves Hallais a toujours refusé la présence de la CGTG dans l'entreprise. Il a une nouvelle fois tenter d'écarter notre délégué syndical en initiant **un licenciement pour faute grave à son encontre**. Pire, il porte atteinte à son honneur en l'accusant de **harcèlement de genre contre une de ses collègues**.

Dans un premier temps, l'inspectrice du travail saisie de la demande de licenciement de notre camarade Ruddy Manuel l'a refusé. ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION CARAÏBES a fait un recours hiérarchique de cette décision en sollicitant le ministère du travail.

Après enquête, la DGT vient de rendre sa décision : elle annule purement et simplement le licenciement de notre camarade.

**C'est une première victoire qui à n'en pas douter sera suivie de la victoire totale des grévistes de Guadeloupe contre ce directeur méprisant et raciste.**



Le Secrétaire Général

Jean-Marie NOMERTIN